

Syndicat Mixte du SCoT du Pays Basque et du Seignanx
 19 rue Jean Molinié- 64100 BAYONNE- Tél : 05.59.74.02.57

CONSEIL SYNDICAL JEUDI 28 OCTOBRE 2021

Extrait du registre des délibérations

Titulaires présents de l'Agglomération Pays Basque		Excusés Agglomération Pays Basque	
AIMÉ Thierry	HARAN Gilles	ALDANA-DOUAT Eneko	GASTAMBIDE Arño
BERARD Marc	HARGUINDEGUY Jérôme	AROSTEGUY Maider	KEHRIG-COTTENCON Chantal
BETAT Sylvie	HIRIGOYEN Roland	BACH Fabrice-Sébastien	MAGIS Jean-Noël
CIER Vianney	IHIDOY Sébastien	BALMAT Mélanie	NOBLIA Félix
COSCARAT Jean-Michel	IRIART Jean-Pierre	BARETS Claude	OÇAFRAIN Jean-Marc
COURCELLES Gérard	LABÈGUERIE Marc	BERCAITS Christian	PARGADE Isabelle
DAGUERRE Mayie	LACARRA-DAGORRET Anita	BERTHET André	PREBENDÉ Jean-Louis
DAGUERRE-ELIZONDO M-Christine	LACASSAGNE Alain	BURRE-CASSOU Marie-Pierre	SORHUET Vincent
DUHART Agnès	LAHORGUE Michel	CARRERE Bruno	THICOIPE Xabi
ELGART Xavier	LARRALDE André	CASCINO Maud	VAQUERO Manuel
ELGOYEN-HARITCHET Valérie	LASSERRE Jean-François	CORRÉGÉ Loïc	
ESPILONDO Pierre	MAZAIN Eric	DE PAREDES Xavier	
ETCHEBER Peio	MOUESCA Colette	DURRUTY Sylvie	
GOBET Amaia	ROLLING Eric	ETCHEVERRIA Philippe	
GOYHETCHE Ramuntxo	SAINT ESTEVEN Marc	ETCHEBERRY Jean-Jacques	
GOITY Xalbat		ETCHEGARAY Patrick	
Titulaires présents de la Communauté de Communes du Seignanx		Excusés Communauté de Communes du Seignanx	
DUBERT Francis	LESTANGUET Jean-Romain	BELIN Eva	
DUFAU Isabelle	PEYNOCHE Gilles		
FICHOT Julien			
Suppléants présents mandatés par des titulaires		Procurations de titulaires excusés à des titulaires	
Titulaires excusés	Suppléants désignés	Titulaires excusés	Titulaires désignés
BACH Fabrice-Sébastien	KAYSER Mathieu	AROSTEGUY Maider	COURCELLES Gérard
BERTHET André	LASCUBÉ Grégoire		
CORRÉGÉ Loïc	DELOBEL Marie-Anne		
DE PAREDES Xavier	DUMORTIER Anne		
OÇAFRAIN Jean-Marc	DUTARET BORDAGARAY Claire		
PREBENDÉ Jean-Louis	MAILHARIN Jean-Claude		
VAQUERO Manuel	TELLECHEA Jean		

Date d'envoi de la convocation : 22 octobre 2021
 Délégués titulaires en exercice : 66 (dont 3 sièges vacants)
 Membres titulaires et suppléants présents : 43
 Membres votants (présents ou représentés) : 44

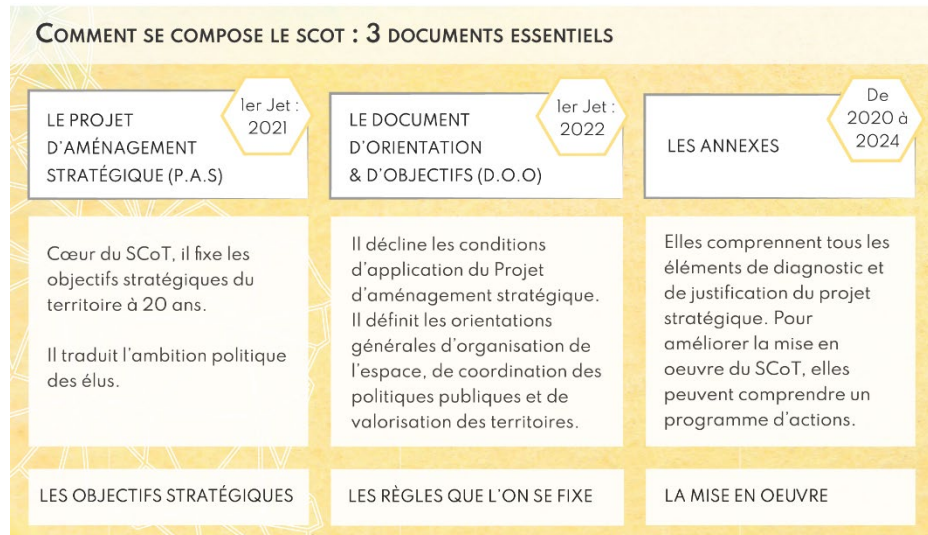
Président de séance : Marc BERARD, Président
 Secrétaire de séance : Ramuntxo GOYHETCHE

Le conseil syndical s'est réuni à Mouguerre (Espace Haitz Ondoan) le 28 octobre 2021 à 18h30 et a délibéré sur la question suivante :

OJ n°2 – Urbanisme : Débat sur les orientations du Projet d'Aménagement*Rapporteur : Marc BERARD, Président***RAPPEL DU CONTEXTE**

L'élaboration du SCoT Pays Basque & Seignaux a été prescrite le 13 décembre 2018.

Parmi les documents qui composent le SCoT, le **Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)** expose l'ambition politique des élus pour le territoire.



L'article L.141-3 du code de l'urbanisme précise les contours du PAS, dont les objectifs *« concourent à la coordination des politiques publiques sur les territoires, en favorisant un équilibre et une complémentarité des polarités urbaines et rurales, une gestion économe de l'espace limitant l'artificialisation des sols, les transitions écologique, énergétique et climatique, une offre d'habitat, de services et de mobilités adaptés aux nouveaux modes de vie, une agriculture contribuant notamment à la satisfaction des besoins alimentaires locaux, ainsi qu'en respectant et mettant en valeur la qualité des espaces urbains comme naturels et des paysages. »*

Le débat sur les orientations du PAS est une étape importante dans le processus d'élaboration du SCoT

Ce débat doit avoir lieu au plus tard quatre mois avant l'arrêt du projet de SCoT (article L.143-18 du code de l'urbanisme). Le calendrier prévisionnel d'élaboration du SCoT Pays Basque & Seignaux prévoit un arrêt du projet fin 2023, mais les élus Syndicaux ont souhaité qu'un premier débat sur les orientations puisse avoir lieu dès 2021, même dans une version dite « de travail », pour faciliter sa mise en discussion dans divers cercles

Ce débat doit porter sur les orientations du projet. A ce stade du processus d'élaboration, il ne s'agit pas d'« arrêter » le PAS, mais bien de permettre que ces principes et les débats qu'ils susciteront guident la suite des travaux, notamment le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO).

L'ambition portée dans ce PAS s'appuie sur les besoins et enjeux exprimés dans le cadre d'un travail collaboratif qui a mobilisé les élus syndicaux et nombre d'acteurs locaux :

- En 2019 : les élus Syndicaux ont travaillé en ateliers et deux séminaires, largement ouverts, ont permis de réfléchir collectivement sur l'organisation du territoire, les grands enjeux auxquels le SCoT doit répondre et ce qu'il convenait de retenir de 25 ans d'aménagement du Pays Basque & Seignaux.
- Depuis septembre 2020 : la nouvelle mandature installée, les élus se sont fortement impliqués dans le cadre d'une dizaine d'ateliers de travail et de deux séminaires sur la résilience, malgré le contexte sanitaire peut favorable.

Les Conseils de Développement ont également été fortement mobilisés ; le Conseil de Développement du Pays Basque a mené une série de groupes de travail thématiques et territoriaux entre avril et juin 2021. Un temps de mise en partage des réflexions s'est tenu en juillet 2021 au sein du Conseil Syndical.

En parallèle, plus d'une cinquantaine de temps techniques ont permis de nourrir la réflexion de ces ateliers et séminaires (environnement, occupation de l'espace, économie, commerce, agriculture & alimentation, littoral & recul du trait de côte, carbone, résilience...).

L'AMBITION PORTEE DANS CE PAS EST SOUTENUE PAR DEUX GRANDS PRINCIPES - LA SOBRIETE ET LES TRANSITIONS - :

- **Principe n°1 : Promouvoir la sobriété, pour mieux recentrer les énergies collectives et rechercher la plus grande cohérence territoriale**
- **Principe n°2 : Accélérer les transitions, pour accroître les capacités de résilience de notre territoire**

Ces deux grands principes guident chacun trois grands axes :

1 | Promouvoir la sobriété... pour mieux renforcer les bassins de vie locaux et « équilibrer » le fonctionnement du Pays Basque & Seignaux

1. **Pour un territoire sobre et fonctionnel : adapter les modalités du développement à chaque contexte géographique, urbain et social**
 - A l'échelle du grand territoire et des espaces de vie : conforter le réseau des villes structurantes pour garantir l'accès de tous à une offre de services diversifiée et performante à moins de 15'
 - A l'échelle des centralités : dynamiser les centres-bourgs et centres-villes en priorisant l'accueil de la population et des emplois dans les espaces déjà urbanisés
2. **Pour un territoire sobre et adapté aux modes de vie : accompagner les besoins des habitants et des entreprises dans le sens de l'intérêt général**
 - Faciliter les parcours résidentiels et un habitat à faible impact environnemental
 - Promouvoir l'accueil et le développement d'activités « ancrées » localement qui profitent à tous (populations et territoires)
 - Faire des espaces publics, naturels et agricoles des éléments structurants de la qualité de vie
3. **Pour un territoire sobre et convivial : viser le ZAN en restant zen... rendre attractives les formes urbaines compactes, à taille humaine, adaptées aux évolutions climatiques**
 - Densifier sans saturer : s'inspirer des formes urbaines caractéristiques des bourgs denses du Pays Basque et du sud des Landes
 - Se développer sans gaspiller : réhabiliter et réinvestir avant d'envisager de nouveaux bâtis
 - Mettre en œuvre un urbanisme qui anticipe le climat de demain et la raréfaction de certaines ressources

2 | Accélérer les transitions... pour de meilleures synergies entre cohésion sociale, générationnelle, fonctionnelle et préservation des ressources

1. **Agir au plus vite dans tous les domaines pour une contribution concrète du territoire à la neutralité carbone**

- Renforcer les capacités de production en énergies renouvelables et veiller à leur intégration environnementale et paysagère
 - Aménager le territoire pour faciliter les mobilités durables
 - Encourager les secteurs économiques qui s'engagent à réduire leur impact environnemental... les accompagner vers l'exemplarité
 - Favoriser une économie circulaire, économe et productrice de ressources
 - Valoriser les synergies entre milieux naturels, forestiers et agricoles pour conforter leurs rôles décisifs dans le stockage du carbone
- 2. S'appuyer sur la richesse des ressources naturelles locales pour assurer la résilience du Pays Basque & Seignanx**
- Préserver voire restaurer les fonctions des Trames Vertes et Bleues
 - Créer, voire recréer, des écosystèmes fonctionnels en milieu urbain
 - Faire de l'eau et des milieux associés un atout
 - Intégrer les enjeux du paysage dans toutes les politiques sectorielles et tous les projets
- 3. Faire du développement économique un levier majeur des transitions : renforcer les capacités d'innovations du territoire en développant les synergies entre le tissu économique et agricole local, la formation et la recherche & développement**
- Favoriser/promouvoir une agriculture vivante, nourricière mais diversifiée
 - Accompagner l'évolution du modèle agricole et agro-alimentaire, de la production à la distribution-commercialisation
 - Accompagner la transformation de l'économie, encourager les filières indélocalisables et adaptables aux enjeux de demain
 - Créer les conditions d'une meilleure synergie entre la recherche, la formation et les entreprises locales

COMPTE-RENDU DES PRINCIPAUX ECHANGES

Equilibre territorial et coopérations

Le débat a pointé une question de fonds qui a traversé la plupart des ateliers d'élaboration du PAS : en quelles mesures le SCoT peut-il être plus ambitieux et exigeant pour infléchir la tendance à la concentration des activités et de la population sur le secteur littoral tout en garantissant l'objectif de « sobriété » ?

- Certains élus ont exprimé leur volonté d'une plus grande exigence dans les arbitrages des collectivités pour garantir l'intérêt collectif, en particulier la solidarité avec les territoires intérieurs et *« éviter que les communes du littoral pèsent de tout leur poids dans les décisions communautaires pour préserver leurs intérêts »*.
La compétence étant communautaire la concentration d'activités dans certains secteurs ou communes ne profitent pas directement à ces communes en termes de fiscalité, mais peut au contraire contribuer à saturer leurs infrastructures. *« c'est la double peine : les ressources sont partagés mais ces communes sont saturées et la population subit les nuisances de cette saturation »*.
- Pour d'autres, la suite des travaux doit permettre de lever certaines ambiguïtés, pour que le SCoT soit cohérent : *« l'ambition de « muscler le développement du territoire intérieur » n'est-elle pas antinomique avec l'objectif de sobriété ? », « transférer l'activité vers l'intérieur : d'accord mais à quel prix, comment ? », « peut-on construire des logements, sans artificialiser... en particulier à l'intérieur ? », « il faut préciser ce qui doit et peut être relocalisé entre les territoires, pour un meilleur équilibre des fonctions et du développement sur l'ensemble du territoire »*

Transformation de l'économie et synergies nécessaires entre formations et entreprises locales

- Le SCoT doit rappeler la nécessité de renforcer le rôle conjoint des collectivités *« de la Région aux communautés de communes ou d'agglomération en passant par le département »*, en particulier pour faciliter l'accueil et le développement des entreprises.
 Si l'expression *« développer des filières de l'industrie « lourde »* nécessite d'être retravaillée, l'ambition du maintien, du développement voire la relocalisation d'activités productives en prise directe avec les ressources naturelles (agriculture, pêche, forêt...) est confortée.
- Agriculture et autonomie alimentaire : sur la base des ambitions avancées par le PAS il est proposé de mobiliser l'ensemble des acteurs agricoles pour déployer *« une vraie stratégie agricole pour ce territoire »*.
- La forêt mérite d'être d'avantage traitée dans le SCoT, dans la diversité de ses fonctions.

Sobriété foncière

- Le débat a insisté sur la nécessité que la suite des travaux du SCoT illustre concrètement la notion de *« Zéro Artificialisation Nette »* sur le territoire. Cet objectif introduit une approche comptable à laquelle le SCoT n'échappera pas, mais il n'aura de sens que lié à une approche qualitative, adaptée aux spécificités de chaque contexte territorial. *« Le ZAN c'est la loi qui l'exige, ce n'est pas le SCoT ; mais cette artificialisation va être calculée à l'échelle du SCoT, il faut donc coopérer entre membres du SCoT pour atteindre cet objectif »*
- Le SCoT doit aborder autant les causes de l'artificialisation que ce qu'elle produit *« peut-on accueillir 3000 habitants par an sans artificialiser ? »*
 La notion de *« logements vides »* devrait être intégrée : la mobilisation des *« logements vides, et pas des seuls logements vacants »* doit être une priorité collective.
 L'absence de références aux PLH est soulignée et regrettée.
- La plupart des échanges ont porté sur les capacités de la puissance publique à assumer un rôle décisif pour infléchir la hausse des prix du foncier et de l'immobilier, pour mobiliser le bâti existant, pour anticiper et financer les intentions de préemptions, pour attribuer des logements aux demandeurs locaux... rejoignant les termes des débats sur l'équilibre territorial.
- La question de la stratégie foncière est centrale, elle ne doit pas être vue exclusivement par l'entrée *« foncier agricole »* ou *« foncier urbanisable »*. Il s'agit de réaliser la synthèse des enjeux fonciers des différentes politiques publiques pour concilier au mieux les objectifs, parfois contradictoires.

Gouvernance et concertation : une volonté collective de partager l'ambition dans le plus grand nombre d'instances

Le débat a beaucoup porté sur l'importance de partager les orientations générales du PAS et les modalités pour le faire. *« On a travaillé depuis plusieurs mois, ce PAS est le reflet de nos nombreuses réunions, maintenant il faut le relayer »*.

- Le lien entre le SCoT, les PLUi et les politiques publiques est essentiel.
- Le relais permanent entre les différentes instances est indispensable pour le travail de pédagogie qui reste à mener : en direction des élus de terrain mais aussi à l'attention des citoyens qui doivent pouvoir partager et s'approprier le projet collectif.

Les remarques sur les besoins de précision, sur les termes et les concepts ont été recensés (économie, densification, compacité, pôle de santé, logements vides, bioclimatisme...) ils seront pris en compte dans les versions ultérieures du PAS mais également dans le travail sur le DOO.

Le Conseil Syndical, après avoir fait le constat de la qualité des échanges,

➔ PREND ACTE de la tenue du débat sur les orientations générales du ~~Projet d'Aménagement~~
Stratégique (PAS), comme le prévoit l'article L 143-18 du code de l'urbanisme.

Pour extrait conforme au registre

Le Président,

Marc BERARD

